

# ÉLABORER, SUIVRE ET ÉVALUER SON PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Cycle d'ateliers techniques

Atelier n°1 – 25/06/2020



# Présentation du cycle d'ateliers

# 1 cycle > 3 ateliers

## Objectifs

- Faciliter la montée en compétences, partager une même culture de l'évaluation
- « Outiller » les collectivités territoriales dans les exercices de suivi et d'évaluation

## Organisation

- Un comité technique formé de partenaires franciliens
- Un groupe de travail (collectivités, partenaires, acteurs relais)
- Un 1<sup>er</sup> topo en amont du cycle pour appréhender les besoins des collectivités (enquête PCAET, littérature...)

## Cycle – contenu – temporalité

- Information descendante / échanges – réflexions / retours d'expériences / travaux pratiques
- Travaux pratiques entre les ateliers
- 3 rendez-vous envisagés en 2020
- 1<sup>er</sup> atelier pour poser les fondamentaux de l'évaluation et organiser les travaux

## Livrables envisageables

- Mise à disposition des supports et comptes rendus associés aux ateliers
- Conférence ouverte pour diffusion à la fin du cycle

# Quelques éléments de contexte

# Attendus réglementaires

## Loi relative à la transition énergétique (2015) :

- Le PCAET définit (...) un **dispositif de suivi et d'évaluation des résultats** (...). Il est rendu public et mis à jour tous les six ans

## Décret n°2016-849 (2016) :

- Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur **la réalisation des actions et le pilotage adopté**. Il décrit les **indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire** et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. **Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public**

## Evaluation Environnementale Stratégique (EES) – Code de l'Environnement :

Le rapport environnemental, qui rend compte de la démarche d'évaluation environnementale, comprend un résumé non technique des informations prévues ci-dessous [...] : La présentation des critères, indicateurs et modalités-y compris les échéances-retenus

# SRCAE / ROSE

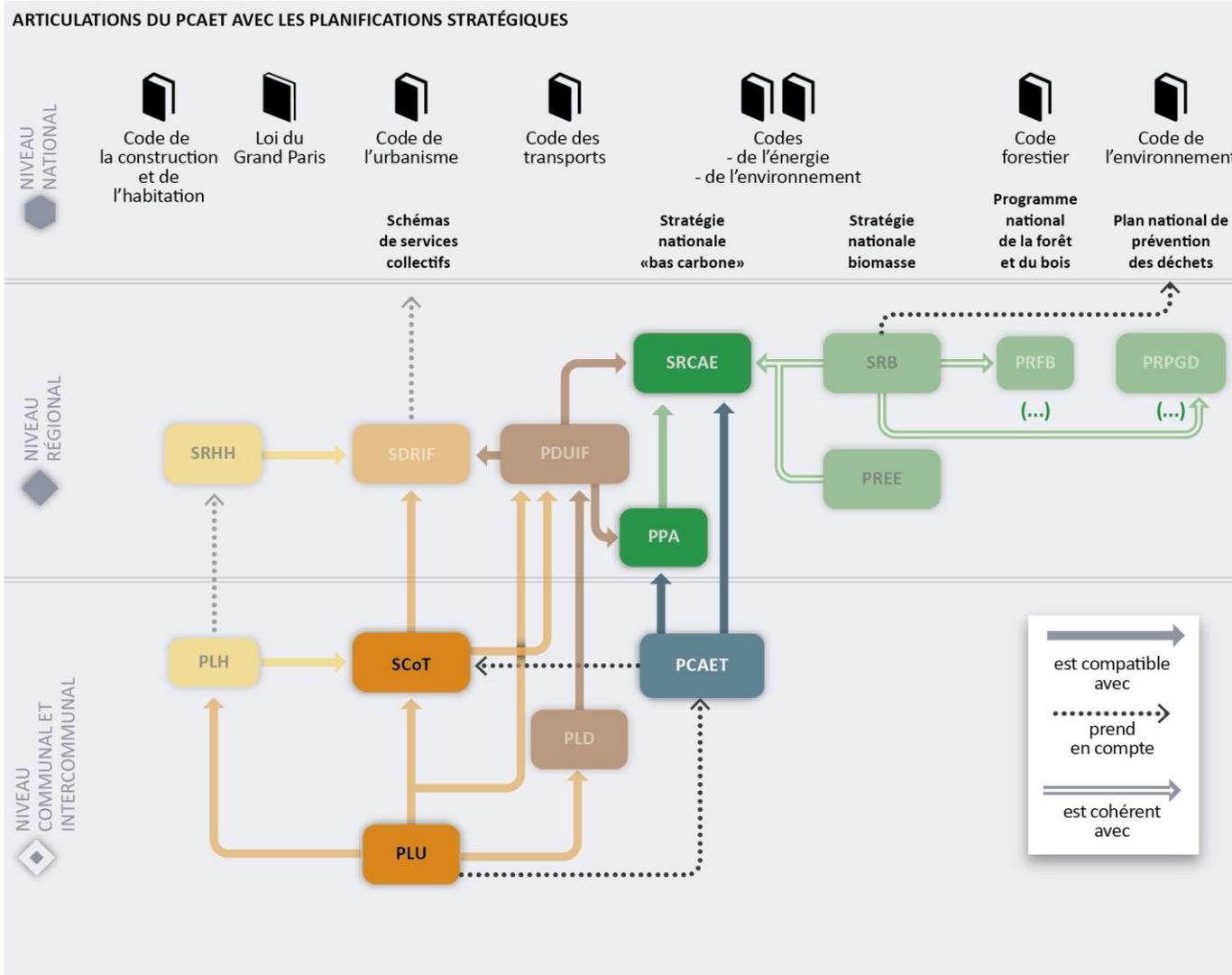
## Compatibilité des exercices SRCAE et PCAET :

- L'obligation de compatibilité implique qu'il n'y ait **pas de contrariété entre normes supérieure et inférieure**
- **SRCAE** propose une **liste d'actions recommandées** pour guider l'élaboration des plans d'actions des PCAET en cohérence avec les caractéristiques territoriales
- SRACE définit **56 indicateurs globaux et sectoriels** pour évaluer l'atteinte des objectifs régionaux ET inspirer les démarches plans climat

## ROSE :

- Missionner pour **définir et diffuser les méthodologies d'élaboration et de suivi des indicateurs du SRCAE** à l'échelle régionale et, dans la mesure du possible, à l'échelle infra-régionale
- Réseau d'observation sollicité dans **les exercices de diagnostics des PCAET** sur le volet énergie et climat (pour la partie émissions de gaz à effet de serre)

# Articulation des démarches territoriales



**Nota :** Ce schéma ne tient pas compte de l'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale qui n'entrera en vigueur qu'en **2021** (à moins de vouloir s'y soumettre avant).

A cette échéance, le PLU sera compatible avec le PCAET et le SCoT pourrait tenir lieu de PCAET (option non obligatoire).

**PCAET :** Plan climat-air-énergie territorial / **PDUIF :** Plan de déplacements urbains d'Île-de-France / **PLD :** Plan local de déplacement / **PLH :** Programme local de l'habitat / **PLU :** Plan local d'urbanisme / **PPA :** Plan de protection de l'Atmosphère / **PREE :** Programme régional pour l'efficacité énergétique / **PRFB :** Programme régional de la forêt et des bois / **PRPGD :** Plan régional de prévention et de gestion des déchets / **SCoT :** Schéma de cohérence territoriale / **SDRIF :** Schéma directeur de la Région Île-de-France / **SRCAE :** Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie / **SRB :** Schéma régional biomasse / **SRHH :** Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement

# La feuille de route de la transition énergétique

## - Objectifs -

- **Affirmer les priorités et doctrines de l'État pour la mise en œuvre de la transition énergétique en Île-de-France**
- **Instaurer une dynamique au sein des services de l'État**
- **Coordonner et mettre en cohérence les actions menées, pour optimiser leur effet**
- **Permettre à chaque agent de l'État d'intégrer dans ses missions les enjeux de la transition énergétique et d'accompagner au mieux les collectivités**
- **Servir de support à l'ensemble des acteurs franciliens, notamment aux collectivités**

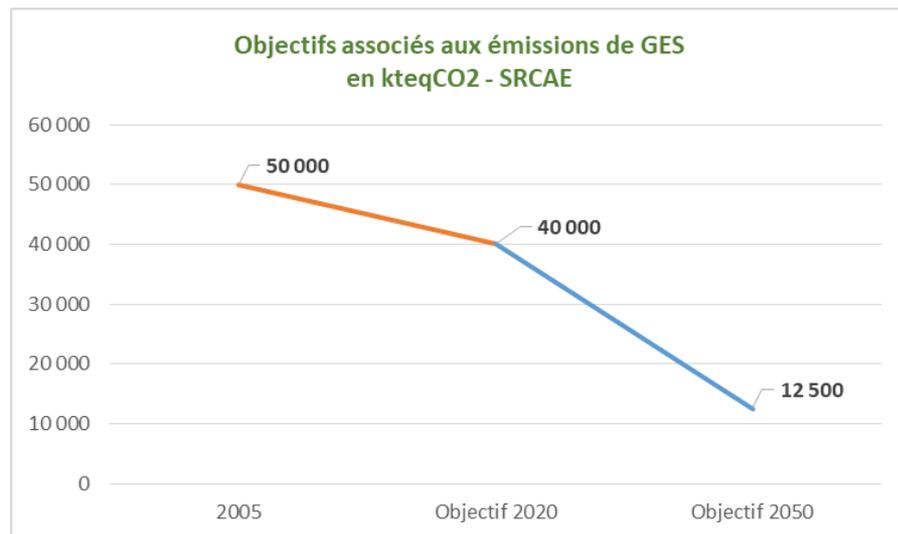
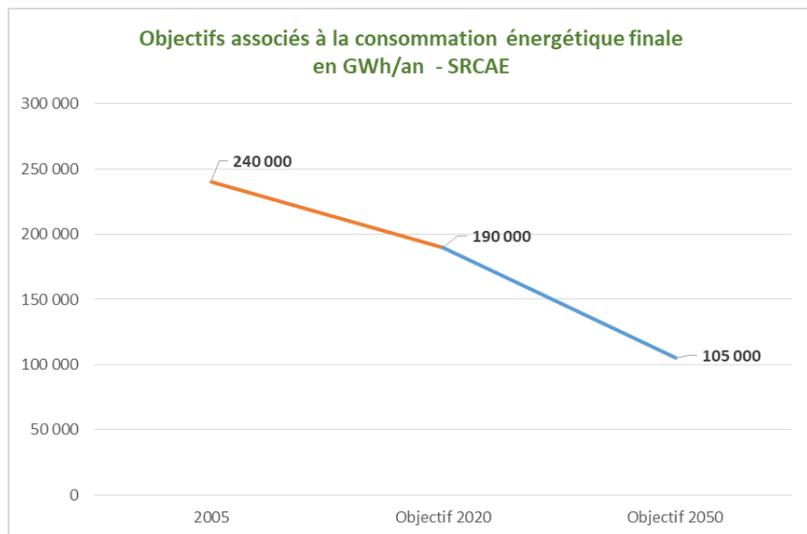
# La feuille de route de la transition énergétique

## - Principaux enjeux –

- Le SRCAE couvrait la période 2012-2018, avec des objectifs à 2020
- L'État a réaffirmé en 2020 les enjeux du SRCAE dans une feuille de route

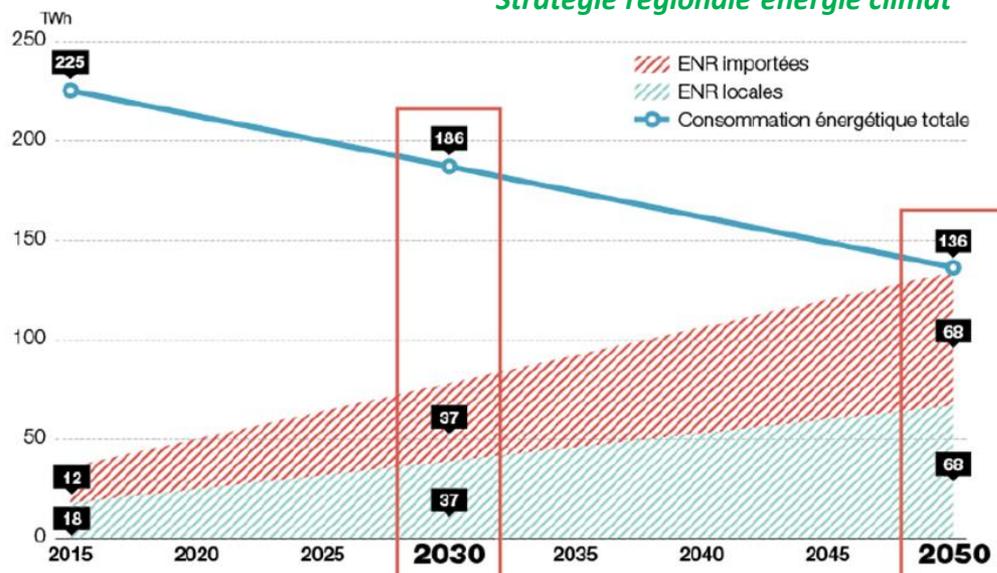


# Objectifs associés au SRCAE et à la stratégie régionale énergie climat



## L'ÎLE-DE-FRANCE EN 2030 ET 2050 SCÉNARIO ÉNERGÉTIQUE DE RUPTURE INTÉGRANT LES BESOINS EN ÉLECTRICITÉ, GAZ, CHALEUR ET CARBURANT

Stratégie régionale énergie climat



*Et demain, la territorialisation de la neutralité carbone ?*

# 1<sup>ère</sup> lecture des pratiques > focus objectifs

Horizon - objectifs	2020	2030	2050
<b>Emissions de gaz à effet de serre</b>			
2019 - Loi Energie Climat (base 1990)		-40%	-85%
2015 - Loi TECV (base 1990)		-40%	-75%
2012 - SRCAE (base 2005)	-28%		-75%
<b>Consommation d'énergie</b>			
2018 - Régional - Plan Energie Climat (base 2015)		-20%	-40%
2015 - Loi TECV (base 2012)		-20%	-50%
2012 - SRCAE (base 2005)	-20%		-55%

Articulation des objectifs supra / objectifs territoriaux : points méthodologiques à considérer sur la temporalité et la territorialisation

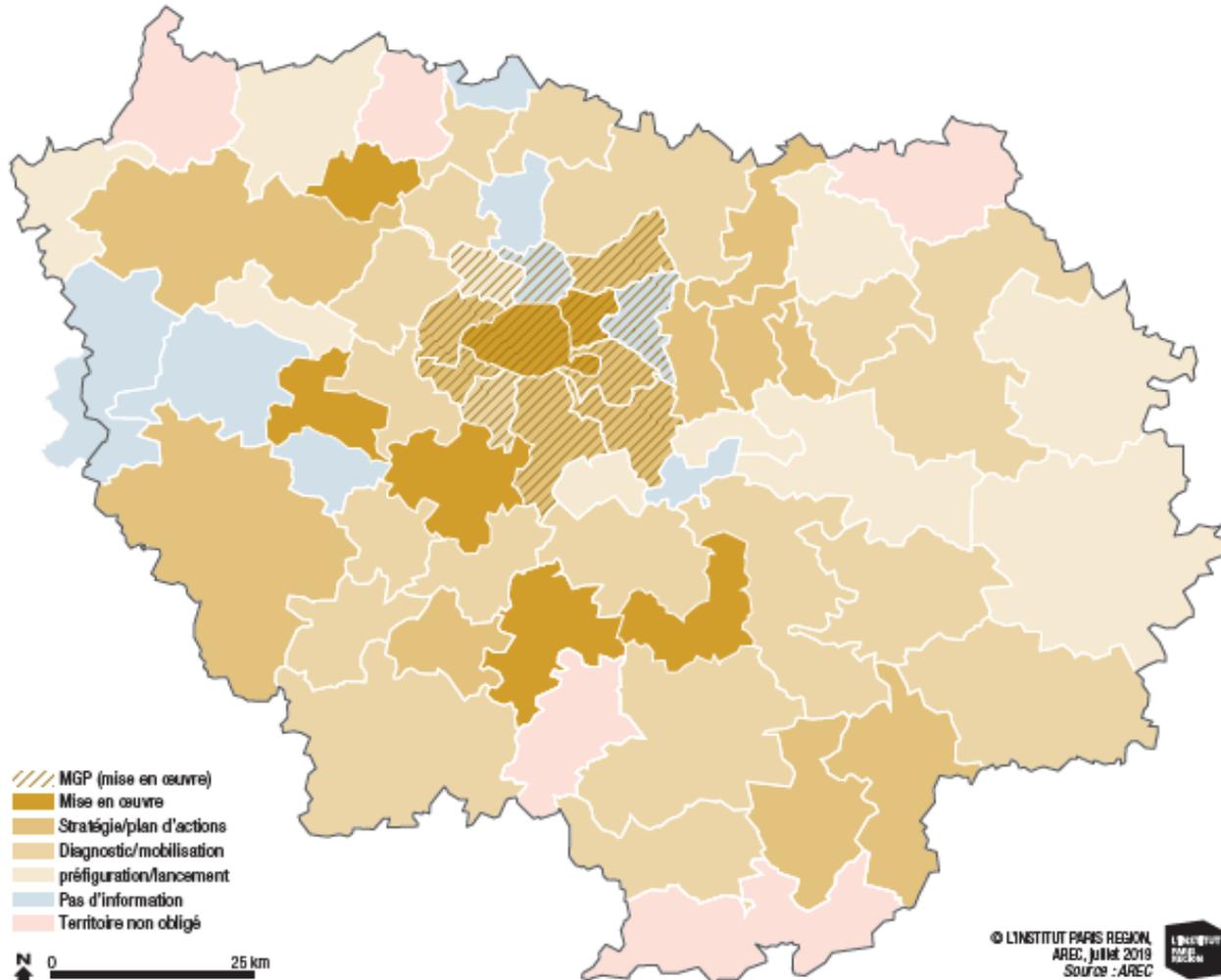
Objectifs*	
- Programmation des plans d'actions	[2015 – 2020] ; [2018 -2023] ; [2019 – 2024] ; [2020 – 2025 ] ;
- Horizons des objectifs supra	2020 ; 2030 ; 2050

*Des trajectoires parfois impactés par l'évolution du territoire et des objectifs difficilement atteignables : « ceci s'explique par la forte croissance démographique et économique du territoire, qui ralentit cette diminution malgré les nombreux potentiels mobilisés »*

\*Source : lecture de 4 plans d'actions PCAET > vision partielle

# Etat des lieux des PCAET

État sur l'avancée « opérationnelle » des PCAET franciliens au 15 juillet 2019



- Une dynamique opérationnelle en place
- Des axes de travail prioritaires sur la mobilité, l'habitat, les EnR
- Des thèmes à consolider notamment sur le volet de l'adaptation au changement climatique
- Un fil rouge autour de la mobilisation des acteurs et l'accompagnement au changement de comportement

# 1<sup>ère</sup> lecture des pratiques

Nombre d'actions [fourchette]; moyenne	Nombre d'indicateurs [fourchette]; moyenne	Moyenne indicateurs / action [fourchette]
[35 – 124] ; 78	[117 - 230] ; 163	[1 – 5]

Organisation du suivi de l'exercice évaluatif	
<b>Qualification</b>	Organisation de l'exercice évaluatif exprimée dans les fiches actions du PCAET
<b>Instances</b>	Instances de COPIL et de COTECH comme lieu d'expression et d'échanges de l'évaluation du PCAET (réunion 1 à deux fois / an)
<b>Etapes préparatoires</b>	Nécessité d'un travail en amont notamment auprès des services pour qualifier les besoins, la remontée des données
<b>Evaluation</b>	Des exercices évaluatifs propres au suivi du PCAET et également au service d'indicateurs plus globaux pour qualifier le territoire sur des enjeux DD (deux exercices en //)

Expression des indicateurs d'impact / action	
<b>Expression quantitative</b>	Pas de façon systématique et portant sur les gains GES et les gains énergie
<b>Expression qualitative</b>	- Pas de façon systématique et portant sur <b>les enjeux du PCAET</b> : action impactant l'énergie, la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique...et apprécier de façon subjective (intensité de l'impact)
	- Pas de façon systématique et portant sur <b>des aspects organisationnels et fonctionnels</b> (impact RH, impact budgétaire...) et apprécier de façon subjective (intensité de l'impact)

« Malgré ce travail, on s'aperçoit que plusieurs indicateurs n'arrivent pas à être renseignés (essentiellement par manque de moyens – en personnel ou financier -) pour les calculer »

Source : lecture de 4 plans d'actions PCAET > vision partielle